

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

N° 211

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Pilato, Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisà Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l’alinéa 136 par la phrase suivante :

« Les infrastructures de production, de distribution de l’eau et d’assainissement font l’objet d’une étude préalable systématique et une concertation avec les acteurs compétents afin d’intégrer les impératifs d’adaptation au changement climatique, notamment par le recours aux énergies renouvelables et à des solutions fondées sur la nature telles que la reforestation, les filtres plantés, ou encore la gestion intégrée des bassins versants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite promouvoir une approche résiliente et durable de la gestion de l’eau, face aux crises de l’eau que le territoire traverse, en intégrant de manière explicite les enjeux liés à l’adaptation au changement climatique.

---

En 2023, les retenues collinaires et les nappes phréatiques étaient également exceptionnellement basses et les précipitations avaient été faibles. A nouveau, en mars 2025, le préfet de Mayotte a mis en garde : la ressource en eau est à un niveau moins bon que l'an dernier, les tours d'eau pourraient s'intensifier.

Il est impératif que le territoire s'adapte à des précipitations qui diminuent et augmente la capacité de recharge des nappes par une meilleure filtration de l'eau de pluie. La modernisation des réseaux d'eau, dans un territoire particulièrement exposé aux aléas climatiques tels que Mayotte, ne saurait être dissociée de la mise en œuvre de solutions écologiques, à faible coût et à fort impact environnemental. L'inclusion de solutions fondées sur la nature, comme la reforestation, permettra afin d'augmenter significativement les capacités de stockage, d'assurer une meilleure régulation du cycle de l'eau, de réduire les risques liés aux pénuries et de renforcer les capacités locales d'atténuation des effets du dérèglement climatique.

L'enjeu est la recréation du cycle naturel de l'eau à la parcelle. Le principe est de modifier le moins possible le cycle de l'eau en infiltrant l'eau de pluie au plus près de son point de chute. Les solutions fondées sur la nature doivent être les premières recherchées pour répondre aux tensions sur l'offre de la ressource en eau comme le souligne le rapport du Sénat sur l'Avenir de l'eau publié en novembre 2022.